

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 08 décembre 2009

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 02/12/2009

Date d'affichage de la convocation au siège : 02/12/2009

La séance est ouverte

Le 8 décembre de l'année deux mille neuf à 18 h 30
en la Salle des fêtes de Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			GAZEAU Francis (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	à/c 19h40			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	Jusqu'à 19h05			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
Philippe DANNE	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
Martine TALABOT	X			Philippe NARDI	X		
Jean Michel ALLINCKX			X	Benoist AULANIER	à/c 19h00		
Michel BAQUER	X			Nadine CHENNA	X		
Lionel PEZAT			X	Dominique GOURGUES		A. Giraudeau	
Anne Marie CAUSSE	X			Jean Paul MERCADIE		C. Buoro	
Muriel RICHARD		C. Liebaut Jany		Lionel PEYROUT		F. Delort	
Philippe BALAYE	X			Pierre VIDAL	Jusqu'à 19h30	D. Berruyer	
Michèle BOURROUSSE	X			Pascal BARROUILHET	X		
Catherine SAUNIER	X			Laure BENCTEUX	X		
Daniel AUZIER	X			Bernard CHEVALIER	X		
Pili DUCOURNEAU			X	Gérard GOUVERNEUR	X		
Christine PERRIN		D. Auzier		Bernadette PELISSIER		G. Gouverneur	
Françoise BETES	X			Jean Michel GACHET		G. Laporte	
Bertrand MEALLET	X			Marylène MAY	X		
Sylvie DUFRANC		C. Dupart		Jean Louis PAUQUET	X		
Alexandre LAFFARGUE	X			Michèle SOUQUIERE	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur SOURROUILLE est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 29 septembre 2009 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

le 08 décembre 2009

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2009/167	Actualisation de l'état du personnel	Adopté à l'unanimité
2009/168	Rendez vous salarial des agents en contrat à durée indéterminée	Adopté à l'unanimité
2009/169	Rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés	Non soumis au vote
2009/170	Programme Local de l'Habitat 2010-2015	Adopté à l'unanimité
2009/171	Marchés de services d'assurances-renouvellement des contrats	Adopté à l'unanimité
2009/172	DM 1 au budget annexe petite enfance	Adopté à l'unanimité
2009/173	DM 3 au budget annexe aérodrome	Adopté à l'unanimité
2009/174	DM 3 au budget annexe ordures ménagères	Adopté à l'unanimité
2009/175	DM 2 au budget annexe transports scolaires	Adopté à l'unanimité
2009/187	DM 4 au budget principal	Adopté à l'unanimité
2009/176	Aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats- Tarifs 2010	Adopté à l'unanimité
2009/177	Centre de Ressources du Site Montesquieu-Tarifs 2010	Adopté à l'unanimité
2009/178	Apports des professionnels en déchetterie-Tarifs 2010	Adopté à l'unanimité
2009/179	Renouvellement du parc de points d'apport volontaire pour le verre	Adopté à l'unanimité
2009/180	Bassins versants-Programmation 2010 et demande de subventions	Adopté à l'unanimité
2009/181	Demande de subvention auprès de l'ADEME concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une approche environnementale de l'urbanisme	Adopté à l'unanimité

2009/182	Remboursement à Mme ZANCHETTIN des sommes reçues au titre de l'aide allouée au vendeur par la DDAFG	Adopté à l'unanimité
2009/183	Projet d'adhésion au Réseau Girondin Petite Enfance	Adopté à l'unanimité
2009/184	Critères et modalités d'attribution des places en accueil collectif et régulier dans les structures collectives et familiales	Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions (M. Dufranc, M. Nardi, M. Laffargue, Mme Dupart)
2009/185	Projets de conventions avec des intervenants dans le cadre des actions menées par le service petite enfance	Adopté à l'unanimité
2009/186	Convention de partenariat avec PIGMA	Adopté à l'unanimité

Compte-rendu analytique

2009/167 - Actualisation de l'état du personnel

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de la fermeture de deux postes qui ne sont plus pourvus en raison de la nomination par avancement de grade des deux agents qui les occupaient.
Il convient également de créer un poste d'assistante maternelle pour la crèche familiale de Léognan.

Adopté à l'unanimité

2009/168 - Rendez vous salarial des agents en contrat à durée indéterminée

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de prévoir un rendez vous salarial pour les agents qui sont en contrat indéterminée, tel que prévu par le CGCT.

Adopté à l'unanimité

2009/169 - Rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Rapporteur : Monsieur le Président

La CCM ne se conforme pas à l'obligation d'emploi de personnes handicapées, c'est pourquoi elle acquitte une cotisation auprès du FIHFP. Cependant, il est nécessaire de présenter au Conseil un état sur l'emploi de personnes handicapées.

Non soumis au vote

2009/170 - Programme Local de l'Habitat 2010-2015

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

La démarche s'est faite suivant plusieurs axes :

- une phase diagnostic dès 2005, comprenant des rencontres avec chaque commune, des entretiens avec les acteurs du marché, la connaissance du contexte social ;
- une phase « enjeux » avec la création de groupes de travail fin 2006 et début 2007, mise au point du document par thèmes, restitution aux élus ;
- différentes propositions, clarification des projets avec les communes, discussion du contenu, mise au point du projet, analyse et réflexion ;
- finalisation du projet en mai 2009.

Les objectifs sont de deux ordres : quantitatifs et qualitatifs.

- Quantitatifs : objectif de 325 logements par an dont 75% destinés à des ménages à revenus limités, 60 logements par an qui pourraient être réhabilités.

- Qualitatifs : le PLH est un outil de mutualisation, mise en place d'un lieu de suivi d'échanges et d'observation et mise en place une fois par an d'un bilan et d'une concertation.

Les propositions sont au nombre de cinq :

- Soutenir et diversifier les opérations prévues,
- Mieux maîtriser la construction en diffus,
- Mobiliser les ressources du parc existant,
- Coordonner et appuyer les acteurs du service social et assurer l'insertion des personnes défavorisées,
- Anticiper, et préserver l'environnement.

Monsieur FATH souligne que ce projet important repose sur le triptyque économie, environnement et social. Il remarque que la CCM investit beaucoup dans l'économie et l'environnement et qu'il était nécessaire de faire un effort sur le social afin que tout soit équilibré.

Monsieur LAFFARGUE retient l'excellent esprit constructif qui a marqué l'ensemble de ce travail.

Adopté à l'unanimité

2009/171 - Marchés de services d'assurances - renouvellement des contrats

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Les différents contrats d'assurances arrivent à échéance le 30 juin et il est nécessaire de prévoir de lancer un nouveau marché.

Adopté à l'unanimité

2009/172 - DM 1 au budget annexe petite enfance

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il est proposé un ajustement sur le budget annexe petite enfance afin de tenir compte des remplacements de personnels dans les structures petite enfance pour un montant de 45 000 €, qui ont été prélevés au chapitre 11.

De plus, il s'agit de rembourser aux communes les intérêts et le capital des emprunts sur les quatre mois.

Adopté à l'unanimité

2009/173 - DM 3 au budget annexe aérodrome

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il convient de régler les taxes foncières 2008 et 2009, pour un montant de 22 000 €.

Adopté à l'unanimité

2009/174 - DM 3 au budget annexe ordures ménagères

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il est nécessaire d'acquérir des composteurs et des sacs jaunes supplémentaires, d'assurer la collecte des DASRI, et de renouveler du matériel informatique pour un montant de 30 000 €.

Adopté à l'unanimité

2009/175 - DM 2 au budget annexe transports scolaires

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il est proposé de positionner la somme de 700 € pour le remplacement de logiciels.

Adopté à l'unanimité

2009/187 - DM 4 au budget principal

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

La CCM a versé aux communes l'intégralité des sommes dues sur le contrat CAF trois quarts de l'année alors que la CAF n'en a versé que 80%. Il manque donc 20% pour équilibrer le budget.

Adopté à l'unanimité

2009/176 - Aéroport de Bordeaux Mérignac - Tarifs 2010

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Suite à la revalorisation de l'indice, il est proposé d'augmenter les redevances de l'aéroport en tenant compte du nouvel indice.

Adopté à l'unanimité

2009/177 - Centre de Ressources du Site Montesquieu-Tarifs 2010

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs des locations des salles et domiciliations du Centre de Ressources.

Adopté à l'unanimité

2009/178 - Apports des professionnels en déchetterie - Tarifs 2010

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il y a un an le Conseil a délibéré pour adopter une tarification des déchetteries pour les apports des professionnels. En un an, les cartes ont été vendues pour 8 000 €. Il était convenu que ces tarifs seraient révisés chaque année pour tenir compte des prix pratiqués par les prestataires.

Adopté à l'unanimité

2009/179 - Renouvellement du parc de points d'apport volontaire pour le verre

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Les performances de tri du verre de la CCM sont en dessous des performances nationales pour une collectivité de strate équivalente. La CCM est également en dessous des préconisations du schéma départemental. L'une des raisons pourrait être le sous équipement de certaines communes en points d'apport volontaire. Il a été proposé à ces communes de se doter d'équipements supplémentaires afin d'essayer de capter plus de matière.

De plus, certains équipements sont usés et il convient de les remplacer.

Adopté à l'unanimité

2009/180 - Bassins versants - Programmation 2010 et demande de subventions

Rapporteur : Madame LIEBAUT JANY

L'entretien régulier des bassins versants est assuré par un chantier d'insertion, qui s'occupe de l'entretien des bords de Garonne, des berges et digues du Saucats et de la Garonne, de l'entretien des parcelles communales principalement sur Léognan, Cabanac Villagrains et Martillac et de la lutte contre les espèces invasives (ragondins, jussie, écrevisses, crabes d'eau douce...).

Des opérations sont programmées dans le cadre des DIG : DIG Eau Blanche opérationnelle (embâcles sur la partie Moulin Noir, porte à flots de Gutteronde).

Des travaux seront également effectués en dehors des chantiers d'insertion comme la réhabilitation de la porte à flots de l'Estey d'Eyrans avec mise en place d'une passe à poissons pour rétablir la libre circulation piscicole.

Les études 2010 : suivi de la qualité des eaux, finalisation de l'étude sur le bassin écrêteur du Ruisseau des Rosiers, étude sur la gestion des eaux pluviales sur le canton. Cette dernière étude pourrait permettre d'avoir un système préventif dans l'élaboration des PLU.

Monsieur BAQUER note qu'une partie de berges de Beautiran a été oubliée dans cette programmation. De plus, il rappelle que les portes à flots de Beautiran fonctionnent très mal.

Adopté à l'unanimité

2009/181 - Demande de subvention auprès de l'ADEME concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une approche environnementale de l'urbanisme

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

La commune de Cabanac et Villagrains dispose de terrains qu'elle peut proposer pour y développer des activités économiques. La commission s'est prononcée favorablement pour effectuer une étude sur cette zone potentielle, laquelle n'a pas fait apparaître d'éléments bloquants, sauf deux sites à protéger. Une approche environnementale de l'urbanisme a été lancée à laquelle a répondu le cabinet ID DE VILLE.

Adopté à l'unanimité

2009/182 - Remboursement à Mme ZANCHETTIN des sommes reçues au titre de l'aide allouée au vendeur par la DDAFG

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de parcelles qui ont été acquises par la CCM. Suite à la tempête de 1999, la propriétaire avait bénéficié d'une aide de la DDAFG et dans la mesure où la CCM a acquis ces parcelles, il convient de rembourser cette aide.

Adopté à l'unanimité

2009/183 - Projet d'adhésion au Réseau Girondin Petite Enfance

Rapporteur : Madame SECCO

La CCM était déjà adhérente, mais au vu de l'augmentation entre 2008 et 2009, les élus ont souhaité repasser en bureau et en conseil. Le montant est de 4 800 €.

Le réseau Girondin Petite Enfance propose une exposition qui est accueillie depuis plusieurs années sur le territoire, des formations, des séminaires et des prêts de malles thématiques.

Adopté à l'unanimité

2009/184 - Critères et modalités d'attribution des places en accueil collectif et régulier dans les structures collectives et familiales

Rapporteur : Madame CHENNA

En 2008, le Conseil a délibéré sur la composition de la commission d'attribution des places en accueil collectif et familial.

Les objectifs :

- améliorer la gestion de l'offre et des demandes,
- mettre en œuvre la solidarité intercommunale,
- permettre aux parents la reprise d'une activité professionnelle,
- prendre en compte les situations familiales et sociales en respectant la mixité,
- accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Les critères généraux :

- familles résidant dans la CCM,
- étude des demandes en fonction des disponibilités par tranche d'âge,
- premier et second choix des parents pris en compte,
- activité des parents,
- temps de garde souhaité,
- date de pré-inscription.

Les critères d'attribution au regard des critères généraux :

- situation financière ou sociale,
- parents mineurs, atteints d'une maladie grave ou d'un handicap,
- enfant atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap,
- naissances multiples,
- fratries.

Les parents en recherche d'emploi seront orientés vers l'accueil occasionnel.

La commission sera composée d'un élu de chaque commune, de la coordinatrice petite enfance, la responsable du pôle jeunesse et deux directrices de structures. La commission se réunira en avril, les dossiers seront traités de manière anonyme.

Monsieur NARDI aurait souhaité que dans les critères, la commune de résidence soit retenue et que soient prioritaires les résidents de la commune concernée.

Madame SECCO répond que ces critères ont fait l'objet de nombreuses discussions entre les membres de la commission et les maires. Elle rappelle que l'esprit de la CCM ne doit pas s'arrêter aux limites communales mais que la CCM couvre bien treize communes et qu'il doit y avoir une équité entre elles.

Monsieur le Président trouve ce discours paradoxal, dans la mesure où c'est la structure qui accueille le plus d'enfants d'autres communes. Il a assisté aux réunions de la commission, où chaque terme a été réfléchi afin de proposer à tous les habitants un même service. Ces critères ont reçu l'approbation des membres de toutes les communes qui étaient présents.

Adopté par 38 voix pour et 4 abstentions (M. Dufranc, M. Nardi, M. Laffargue, Mme Dupart)

2009/185 - Projets de conventions avec des intervenants dans le cadre des actions menées par le service petite enfance

Rapporteur : Madame SECCO

Dans le cadre des activités du service, il est fréquemment fait appel à des intervenants extérieurs. Il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les conventions nécessaires à ces interventions.

Adopté à l'unanimité

2009/186 - Convention de partenariat avec PIGMA
--

Rapporteur : Monsieur DARRIET

Depuis plusieurs années, la CCM a démontré sa volonté de développer l'information géographique. En 2005, la CCM a passé une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques concernant la vectorisation du plan cadastral. Il est intéressant de développer ces couches dans un système d'information géographique. Un GIP a été créé en partenariat avec l'Etat, les SDIS, les associations de DFCl et l'ONF. Ce GIP a été missionné pour constituer une plateforme d'information mutualisée de façon à avoir une acquisition de droits de référentiels géographiques. Ce GIP passe des conventions de partenariat avec les collectivités afin de pouvoir échanger les données.

Adopté à l'unanimité